

Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6030

commission principale : environnement, propreté, eau et assainissement

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Vénissieux

objet : **Rue Ernest Renan - Pose d'une canalisation d'eau potable - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de l'eau communique un dossier de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux de construction d'une canalisation d'eau potable de diamètre 250 mm, rue Ernest Renan à Vénissieux.

Ce projet est à inscrire au programme 2001 de travaux neufs de la direction de l'eau.

Depuis plusieurs années, la direction de l'eau travaille sur la restructuration du quartier du Moulin à Vent et sur le renforcement des réseaux.

Ce projet comporterait la réalisation de 410 mètres de canalisation d'eau potable de diamètre 250 mm et permettrait le renforcement de l'ancien réseau en fonte grise de diamètre 80 mm. Les raccordements et les renouvellements de branchements en plomb seraient exécutés par la Compagnie générale des eaux, dans le cadre de son contrat d'affermage.

Le montant global de l'opération s'élèverait à :

- montant total HT	1 404 682,27 F
- TVA 19,60 %	275 317,73 F
- montant total TTC	1 680 000,00 F

et se décomposerait comme suit :

- les travaux de pose de conduite,
- les travaux de raccordement et de branchement,
- les travaux de remise en état définitif de la chaussée,
- les essais de compactage, les plans de récolement, la mission de coordination et de sécurité et divers imprévus.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 13 novembre 2000 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Où l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de traiter les travaux de pose de conduite par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 295 à 298 du livre III du code des marchés publics,

b) - de réaliser et de payer les travaux de remise en état définitif de chaussée sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction de la voirie,

c) - de réaliser et de payer les essais de compactage, les plans de récolement et la mission de coordination et de sécurité, sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de l'eau et des ressources humaines,

d) - de faire réaliser les travaux de raccordement et de branchements par le fermier du secteur concerné (compagnie générale des eaux), dans le cadre du contrat d'affermage,

e) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement, à signer le marché et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense de 1 680 000 F TTC à engager pour cette opération sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - annexe des eaux - pour un montant de 1 100 000 F TTC et à inscrire pour l'exercice 2002 pour un montant de 580 000 F TTC - compte 238 511 - fonction 1 111 - opération 0137.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,